

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023
Convocation du 3 octobre 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois et le dix octobre à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

Etaient absents : Yvette CARTON (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Monsieur Cédric CAGNARD est nommé secrétaire de séance

Dissolution du SIRDAS (n°22-2023)

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les élus des 3 communes siégeant au sein du SIRDAS ont émis le souhait de procéder à la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2023 afin que la commune de Dreuil-lès-Amiens reprenne en direct la compétence scolaire.

Dans cette situation, la commune de Dreuil-lès-Amiens récupérerait l'intégralité de l'actif et du passif du Syndicat, ce qui inclue les bâtiments ainsi que le personnel, et les remboursements d'emprunt restant à échoir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 7 voix pour (Maria TREFCON, Philippe PETIT, Sophie PIOLÉ, Anne CALVARIN, Cédric CAGNARD, Céline COLLET, Jean-Marie THIBAUT), 2 abstentions (Nicole DUMONT, Gérard MOERMAN) et 10 voix contre (Marie-Christine MISSIAEN, Yvette CARTON, Michel MARCHAND, Louis GUERRA, Bernard ROBIDA, Michel THIÉFAINE, Frédéric DOMON, Bruno DESANDERE, Marie-Laure DELATTRE, Bernard MICHALAK) rejettent la proposition de dissolution du SIRDAS au 31 décembre 2023.

Le Maire,
Maria TREFCON


